

Entrée en 1^{ère} année de licence

Année universitaire 2012-2013

(Ne concerne pas les étudiants étrangers titulaires d'un Baccalauréat étranger)

Le dispositif national «*admission post bac*» regroupe les procédures de candidature et d'inscription dans l'enseignement supérieur grâce à la mise en place d'un site et d'un calendrier unique.

L'*orientation active* spécifique aux universités complète le processus et vous permet de bénéficier d'une aide dans le choix de la formation qui vous conviendra et vous permettra de réaliser votre projet

Qui est concerné par l'admission postbac ?

▪ Vous êtes concerné(e) si :

Vous êtes candidat français ou étranger titulaire ou futur titulaire du baccalauréat français ou européen passé à l'étranger (ou d'un diplôme équivalent).

(cf. **guide du candidat** ou **guide du candidat européen** pour consulter toutes les formations pour lesquelles le portail est obligatoire)

▪ Vous n'êtes pas concerné(e) si :

- Vous êtes déjà étudiant(e) à l'université Lille 1 et souhaitez vous inscrire en 1^{ère} année de licence.
- Vous êtes candidat étranger non titulaire du baccalauréat français. Dans ce cas vous devez faire une demande d'admission préalable (dossier **blanc** si vous résidez à l'étranger et dossier **vert** si vous résidez en France cf. **guide du candidat étranger**).

Les guides sont consultables et téléchargeables sur le site www.admission-postbac.fr

IMPORTANT !



Si vous avez obtenu **avant 2012** ou si vous préparez actuellement un diplôme équivalent au baccalauréat dans un pays étranger, vous devez **impérativement prendre contact** avec le **Service Accueil Validation** soit par mail ou soit par téléphone :

Mail : valid@univ-lille1.fr Tél. + 33 (0) 320 436 903/ ou 04

Le Portail Unique : www.admission-postbac.fr

▪ Les étapes

Si vous êtes candidat à cette procédure vous devez participer aux **4 étapes** :

1. Vous informer et vous inscrire par internet
2. Candidater
3. Consulter les résultats et y répondre
4. Vous inscrire dans l'établissement

▪ **Le calendrier APB**

Dès le 1er décembre 2011	Consultation de l'offre de formation de tous les établissements d'enseignement supérieur
Du 20 janvier au 20 mars 2012	Saisie des vœux des candidats en 4 étapes : <i>Sélection, hiérarchisation, validation et impression</i>
Jusqu'au 2 avril 2012	Date limite de modification, validation des vœux et envoi des dossiers
Jusqu'au 31 mai 2012	Date limite de modification de l'ordre de la liste des vœux

▪ **Les phases d'admission** (délai de réponse des candidats : 72 h)

Du 7 au 12 juin 2012	1 ^{ère} phase
Du 21 juin au 26 juin 2012	2 ^{ème} phase
Du 14 au 19 juillet 2012	3 ^{ème} et dernière phase
Du 22 juin au 15 septembre 2012	Procédure complémentaire

L'orientation active

L'orientation active permet d'instaurer un dialogue entre vous et les enseignants de l'université sur le choix et la cohérence de votre projet de formation.

L'orientation active est une démarche volontaire. En sollicitant un avis de l'université, vous avez plus de chance de faire un choix éclairé. A noter toutefois, que la décision finale vous appartient.

Pour faire une demande d'orientation active, vous devez cocher la case « Demander un conseil d'orientation » et compléter le dossier pédagogique.

▪ **Le calendrier OA**

Du 20 janvier au 20 mars 2012	Demandes d'orientation active
30 mars 2012	Date limite de publication des avis
Du 30 mars au 15 avril 2012	Entretiens avec les responsables de formations